

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR UN DOSSIER DE RECONNAISSANCE DE GROUPE GIEE

IMPORTANT : Afin de faciliter l'instruction des dossiers, merci de bien vouloir remplir votre demande de candidature en ligne sur <https://www.demarches-simplifiees.fr>.

La liste ci-dessous récapitule l'ensemble des pièces à fournir au moment du dépôt du dossier. Utilisez préférentiellement les modèles de l'administration lorsqu'ils sont fournis. Toute pièce absente à la réception du dossier retardera l'instruction du dossier. Toutefois des paragraphes, tableaux ou cartes peuvent être ajoutés s'ils améliorent la compréhension du projet. Les pièces sont à déposer sur <https://www.demarches-simplifiees.fr> lors de la rédaction de la demande en ligne.

- Demande de reconnaissance (à faire en ligne sur <https://www.demarches-simplifiees.fr>)
- Carte de localisation des exploitations concernées par le projet de GIEE
- Si la demande est signée par une personne différente du président, pouvoir habilitant le signataire de la demande de reconnaissance à engager la personne morale candidate à la reconnaissance
- Statuts de la personne morale, à jour, dûment signés, déposés et enregistrés
- Pour les associations, publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture des statuts
- Pour les sociétés, KBIS ou inscription au registre ou répertoire concerné
- Certificat d'immatriculation indiquant le numéro SIRET
- Liste des membres de la personne morale
- Document démontrant que les exploitants agricoles engagés dans le projet détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle
- Le cas échéant, délibération de l'instance décisionnelle validant l'engagement d'une partie seulement des exploitants de la personne morale dans le projet
- Procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant de la structure porteuse du GIEE approuvant le projet présenté et sa mise en œuvre par la structure
- Liste des exploitations agricoles et des exploitants (nom, siret, numéro de pacage, SAU, nombre et identité des exploitants si société, adresse du siège, téléphone, courriel etc.) qui s'engagent dans le projet (cf. Annexe 4 à compléter et signer)
- Diagnostic de situation initiale de chaque exploitation inscrite dans le projet de reconnaissance sur le plan économique, environnemental et social
- Diagramme logique de construction d'un projet GIEE (cf Annexe 5)
- Engagement de la personne morale de transmettre à un organisme de développement agricole de son choix (à préciser) les données à capitaliser
- Engagement de l'organisme de développement agricole récipiendaire des données à capitaliser de participer et d'alimenter le processus de capitalisation des résultats des GIEE coordonné par la chambre régionale d'agriculture de Normandie
- Lettre d'engagement dans le projet rédigée et signée par la structure d'accompagnement
- Lettres d'engagement dans le projet rédigées et signées par chaque partenaire (à joindre autant de fois que nécessaire pour que chaque partenaire rédige et signe son engagement).
- Fiche résumée de la candidature à la reconnaissance GIEE diffusable, dûment complétée, datée et signée par la personne habilitée (cf Annexe 6)
- Dans le cas d'un GIEE ayant déjà été reconnu, bilan provisoire ou final rédigé sur la base de la trame du bilan triennal (cf Annexe 7)
- Toute autre pièce jugée utile pour éclairer la prise de décision sur la demande de reconnaissance